

Les conditions générales de vente de la BIGSTONES S.R.L.

1. Les conditions générales de vente de la BIGSTONES S.R.L. reproduites ci-dessous sont censées être comprises et acceptées sans réserve par le client, par le seul fait de sa commande.

2. La validité des offres est limitée à 60 jours calendriers. Toute commande remise par le client, ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part.

3. Toutes nos factures sont payables au grand comptant, net sans escompte.

4. Le paiement de nos factures de menuiserie sera fait par provisions : un premier acompte de 45% à la commande, un deuxième acompte de 45% à la réception de la marchandise qui peut également se faire dans le dépôt de la S.R.L. BIGSTONES, et enfin le solde de 10% à la fin du chantier.

5. Tout retard de paiement dépassant les 15 jours calendriers de la date de facture donne droit à l'encaissement de celle-ci et à la mise en compte des frais et dépens résultant du retard. En aucun cas, les acomptes ou provisions ne seront remboursés ;

6. En cas de non-paiement à l'échéance, il sera dû, de plein droit par le client, après mise en demeure, un intérêt de retard calculé au taux de 1% par mois sur la somme due ou restant due et le montant dû sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 10% au titre de dommage-intérêts avec un minimum de 90€.

7. Si le client est en défaut de paiement, nous nous réservons le droit de ne plus poursuivre les livraisons et /ou de résilier le contrat et réclamer des dommages et intérêts.

8. Les délais de livraison prendront cours dès que l'acompte aura été versé et crédité sur le compte ING BE25 3631 9040 5582 de la S.R.L. BIGSTONES.

9. Une commande qui est entrée en production ne peut être ni modifiée, ni annulée.

10. La date de livraison et les délais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas nous être opposés en vue d'une résiliation de contrat.

11. Les prix remis pour tous placements et/ou travaux sont établis considérant les emplacements et/ou pièces vides de tout mobilier ou dégagés et d'accès facile, direct et rapide.

12. Lors d'une rénovation, le client est conscient qu'il doit subir un excès de poussière dû aux démolitions des plafonnages et autres matériaux. C'est pourquoi, si le client décide de laisser du mobilier dans les pièces, il veillera à éloigner tout mobilier le plus possible du lieu de travail et à le protéger au maximum des poussières. Dans le cas contraire, les travaux de déménagement de l'endroit de pose par nos ouvriers feront l'objet d'une facturation complémentaire au taux de 80 €/heure HTVA pour une équipe de deux ouvriers. Ces manutentions s'effectueront sous la responsabilité du client. De même, le client veillera à ôter ou à protéger ses biens personnels sur le parcours des ouvriers.

13. Le client mettra gratuitement à notre disposition du courant électrique 220V ainsi

que l'eau nécessaire à la réalisation des travaux commandés.

14. La propriété des marchandises vendues ne passera au client qu'après acquittement des montants dont il nous est redevable du chef de cette livraison, y compris les frais éventuels, intérêts et pénalités. Le client ne pourra en aucune manière disposer des marchandises qui n'auraient pas encore été intégralement payées, plus particulièrement, il ne pourra en transférer la propriété à des tiers ou les donner en gage.

15. La pose des châssis s'effectuera dans les règles de l'art avec un joint de silicone entre le mur et le châssis pour autant que le resserrage ne dépasse pas 10 millimètres. Au-delà, le rejointoiement au ciment s'avèrera nécessaire et sera effectué aux frais du client. Les joints de silicone sont réalisés dans les coloris standards qui sont le transparent, le blanc et le brun. Certains petits défauts pourraient toutefois apparaître sur la surface des menuiseries ou du double vitrage. Si ceux-ci ne sont pas visibles à 3 mètres, ils devront être acceptés conformément aux tolérances en usage dans notre profession. Nos prix ne comprennent pas le nettoyage des vitrages posés sauf stipulation contraire.

16. Sauf expressément stipulée dans le bon de commande, l'isolation intérieure entre les châssis et la maçonnerie n'est pas comprise dans les prix.

17. Le démontage des menuiseries existantes sera réalisé avec le plus grand soin. Néanmoins, du fait de l'impossibilité de juger de l'état exact du gros œuvre, ni des éléments qui entourent les menuiseries à remplacer (type de fixation, état du plafonnage, des tablettes de fenêtre, des ébrasements, etc.), nous ne pouvons prévoir exactement les éventuels dégâts dus au démontage ni le coût des réparations. En cas de dégât, si le client le souhaite, les réparations seront effectuées au prix de 29 €/Mètre courant pour le plafonnage.

18. Les châssis et volets restent la propriété de l'acheteur, et ils ne seront donc pas évacués par nos soins. Ce travail devra donc faire l'objet d'un accord préalable qui sera précisé sur le bon de commande. De plus, il sera réservé une priorité absolue à obtenir un minimum de dégâts aux plafonnages existants, ce qui peut nous obliger, dans certains cas, à scier ces anciens châssis ou volets sans aucun dédagement possible pour le client.

19. La S.R.L. BIGSTONES ne pourra être tenue responsable des dégradations occasionnées à des éléments cachés (tels que câbles électriques, tuyauteries, etc.) non signalés par écrit par le client au plus tard lors de la commande des travaux. Le client (ou l'un de ses représentants) réceptionne chaque jour les éléments installés. Les éléments réceptionnés sont sous la responsabilité du client. Toutes réclamations ou contestations doivent être formulées par écrit dans les trois jours de la réception de la marchandise et/ou des travaux et n'excluent pas le paiement des montants facturés.

20. Les différences de nuances qui pourraient survenir entre les échantillons et les matières employées ne peuvent nous être opposées, les assortiments étant réputés exécutés au plus près.

21. Le client veillera à effectuer toutes les démarches administratives en vue de la réservation d'un nombre suffisant d'emplacements de parking permettant à nos véhicules de stationner à proximité immédiate de la zone de déchargement du matériel. Les éventuelles demandes ou autorisations urbanistiques seront à réaliser par le client.

22. Nous nous réservons le droit de photographeur ou de reproduire sous quelque forme que ce soit (publicité ou autre), les installations que nous avons réalisées.

23. Lorsque le client souhaite réaliser lui-même le placement de ses menuiseries, les dimensions de fabrication et les sens d'ouvertures des éléments composant la commande seront sous son entière responsabilité. Aucune garantie concernant le placement de ses menuiseries ne lui sera accordée par la S.R.L. BIGSTONES.

24. Nous nous réservons le droit d'apporter toute modification à notre production jugée utile pour l'amélioration de nos produits et ce, sans préavis, ni aucune indemnité ne puisse nous être opposable.

25. Les volets et les stores extérieurs et intérieurs sont garantis 5 ans, à partir de la date de fabrication, contre tout défaut de matière pour autant que ceux-ci soient dans les conditions normales d'utilisation.

26. Les menuiseries en PVC sont garanties 10 ans sur les profilés blancs, 5 ans sur les profilés Rénolites, imitation bois et couleur suivant les lois belges en vigueur. Celles en aluminium sont garanties 10 ans. Le droit à la garantie ne peut être exigé qu'après paiement intégral de la facture.

27. Si, durant la période visée, de tels défauts de matières apparaissent, la fourniture éventuelle de pièces nouvelles en remplacement de pièces défectueuses, se fera après due constatation des défauts par nos soins. Pendant les douze premiers mois de garantie, les frais de transport, de main-d'œuvre et d'éventuels autres frais de réparation ne seront pas à charge du client. En outre, la garantie n'est pas d'application en cas d'influences extérieures (comme celles de produits chimiques, corrosifs, de liquides, de vapeur, de gaz), autres que celles inhérentes à un usage courant sous des conditions normales. De plus, toutes les pièces ou matières à friction telles que tringleries de châssis, cordons, sangles, guide-cordons, guide-sangles, tiges oscillantes ne tombent pas sous le coup de la présente garantie.

28. Certains petits défauts peuvent quelques fois apparaître sur la surface du profil ou du vitrage. S'ils ne sont pas visibles à trois mètres, ils devront être acceptés suivant la règle déontologique de notre profession.

29. La nullité d'une clause des présentes conditions générales n'altère en rien la validité des autres dispositions.

30. Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge et celui-ci sera d'application dans les relations entre BIGSTONES S.R.L. et le client.

31. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Liège sont compétents.